



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre conseillers :**

En exercice	35
Présents	32
Votants	35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur le Maire**

**Délibération numéro :**  
**2017/117**

**Enumération des décisions**  
**du Maire**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 12 juillet 2017, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 30 juin 2017  
Le Maire



**DECISIONS DU MAIRE :**

Les décisions du Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Nathalie FORT pouvoir à Dominique DUCROS, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

**ETAIT(ENT) ABSENT(S) :** /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Numéros	Services	OBJET :
052	<u>Service des Sports</u>	De signer l'avenant N° 1 au contrat de mise à disposition d'un véhicule de 9 places appartenant à la société Visiocom Prolongation du contrat de 3 ans.
	<u>Foncier</u>	<b><u>De signer une convention de mise à disposition de locaux de la commune de Millau au profit de :</u></b>
053	<u>Foncier</u>	<b><u>CCAS de Millau</u></b> Sis 43, boulevard Richard – 12 100 – Millau, Pour le fonctionnement de la Banque Alimentaire. Cette mise à disposition est consentie pour une durée de douze ans à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017.  <b><u>Mise à disposition à titre gratuit</u></b>

054	<u>Foncier</u>	<p>L'EURL ESTANCO représenté par <b>Monsieur Jean-Christophe CAZORLA</b>, Sis 5, rue Basse – 12 100 - Millau. La convention est conclue pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et ne pourra être prolongée que de façon expresse.</p> <p style="text-align: right;"><b>Montant du loyer annuel :</b> 500,00 €,</p> <p>Les charges liées au logement seront acquittées directement par le bénéficiaire ou remboursées à la Commune au prorata des surfaces mises à disposition.</p> <p style="text-align: right;"><b>Imputation Budgétaire (Recettes BP 2017)</b> Fonction 0200, Nature 758, TS 130.</p>
055	<u>Théâtre de Maison du Peuple</u>	<p>De signer un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec <b>Monsieur Mathieu LLAMAS</b>, gérant de la SCIC « <b>Ulysse Maison d'Artistes</b> » Sise rue du Bosc – Inières – 12 850 –Sainte-Radegonde. Pour un concert - le samedi 20 mai 2017 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Affrique.</p> <p style="text-align: right;"><b>Montant de la prestation :</b> 4 831,48 € TTC.</p> <p style="text-align: right;"><b>Imputation budgétaire (Dépense BP 2017) :</b> Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>
056	<u>Archives Patrimoine</u>	<p>De signer un contrat de prêt avec la <b>Bibliothèque d'Études et du Patrimoine de Toulouse</b> Sise 1, rue du Périgord – 31 070 – Toulouse. Pour une exposition intitulée « <b>Gardarem lo Larzac, la lutte est dans le pré</b> », qui se tiendra du 17 mai au 10 septembre 2017 à la Bibliothèque de Toulouse. L'emprunteur s'engage à mettre en œuvre les meilleures conditions possibles de sécurité et de conservations des documents exposés.</p> <p style="text-align: right;"><b>Le prêt de la documentation est gratuit</b></p>
057	<u>Archives Patrimoine</u>	<p>De signe un contrat de prestation avec <b>Monsieur Jean-Pierre ALBERT</b>, Directeur d'Études à l'EHESS, pour donner une conférence unique sur la symbolique des parfums dans le christianisme médiéval - le mardi 20 juin 2017 à 18 h 30 au musée de Millau Grands Causses.</p> <p style="text-align: right;"><b>Montant de la prestation :</b> 150 € TTC.</p> <p style="text-align: right;"><b>Imputation budgétaire (Dépense BP 2017) :</b> Fonction 323, Nature 6228, TS 123.</p>
058	<u>Juridique</u>	<p>De confier à <b>Maître LECARPENTIER</b>, avocat, Cabinet BOUYSSOU, Sis 72, rue Paul Riquet – 31 000 Toulouse La défense des intérêts de la Ville dans le dossier enregistré sous le n° 1603004-7 devant le Tribunal Administratif de Toulouse</p>
059	<u>Commande Publique</u>	<p>De signer suite à avis d'appel public à la concurrence en date du : 05 mars 2017 et publication sur : BOAMP Site internet de la ville de Millau Site <a href="https://www.marches-publics.fr">https://www.marches-publics.fr</a></p> <p>Le marché et ses avenants : « Aménagement place Bompaire / quai Suly Chaliez / quai de la tannerie – Mission de maîtrise d'œuvre » Attribué à : - <b>SARL TRAVERSESES</b> – 9, rue de Vezean – 34 000 - Montpellier La durée du marché est de 30 mois à compter de la notification pour le tranche ferme, 12 mois pour la tranche conditionnelle à compter de l'ordre de service.</p> <p style="text-align: right;"><b>Montant maximum des commandes est de</b> 238 920, 00 € TTC.</p> <p style="text-align: right;"><b>Imputation budgétaire (dépense BP 2017) :</b> Fonction 200-AP/2/2015, Nature 2315, TS 824.</p>
060	<u>Foncier</u>	<p>De signer une convention de mise à disposition de locaux de la Commune de Millau au profit <b>Des centres Sociaux</b>, sis rue Jean Moulin – 12 100 – Millau. La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.</p> <p style="text-align: right;"><b>Mise à disposition à titre gratuit</b></p>